



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 022 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 mai 2014

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 6 mai 2014

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): En ce mardi 6 mai 2014, je vous souhaite la bienvenue à la 22^e séance du Comité permanent des langues officielles.

Conformément à l'article 108 du Règlement, nous sommes ici pour une étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les témoins d'aujourd'hui proviennent de trois groupes. Nous recevons tout d'abord M. Robillard et M. Lévesque, qui représentent le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences.

[Traduction]

Nous accueillons également M. Morrow et Mme Dennison, de Canadian Youth for French, ainsi que M. Galbraith, professeur d'économie à l'Université McGill, qui témoigne à titre personnel.

Bienvenue à tous. Nous commencerons par M. Robillard.

[Français]

M. Michel Robillard (vice-président, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): Monsieur le président, membres du comité, je suis Michel Robillard, vice-président du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, le RESDAC. Je suis accompagné de M. Normand Lévesque, directeur général de l'organisation.

Je vous remercie de cette invitation à comparaître devant le Comité permanent des langues officielles afin de vous faire part de notre point de vue dans le cadre de votre étude sur la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Depuis plus de 20 ans, le RESDAC mobilise les partenaires stratégiques autour d'un projet de société qui vise à améliorer le niveau d'alphabétisme et de compétences des adultes francophones du Canada, qui peuvent ainsi participer pleinement à la vie civique, économique, sociale et culturelle de leur communauté, et contribuer à leur épanouissement et à leur développement.

Comme le disait Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, les compétences sont devenues la monnaie mondiale du XXI^e siècle. Les compétences transforment la vie et tirent les économies vers le haut, affirme l'OCDE. Pour ce faire, il est donc impératif que l'ensemble de la population d'un pays, de même que sa main-d'œuvre, possède des compétences pour la vie.

L'OCDE souligne que nos modes de vie et de travail ont radicalement changé, tout comme le bagage de compétences requises pour participer pleinement à nos sociétés et à nos économies toujours plus axées sur le savoir.

Au Canada, qu'en est-il du développement des compétences des adultes francophones afin de soutenir l'emploi et la croissance de nos communautés partout au pays?

Il y a 10 ans, la situation du Canada sur le plan des compétences essentielles était clairement problématique. La publication, en octobre 2013, des résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, ou PEICA, indiquait tout aussi clairement que le problème n'était pas réglé. Serions-nous sur la mauvaise voie?

Le rendement du Canada est peu réjouissant et sa situation est problématique. Le Canada se situe dans la moyenne de l'OCDE en matière de littératie. Par contre, il compte une plus grande proportion de personnes aux niveaux les plus élevés, mais également une plus grande proportion de personnes aux niveaux les plus faibles. Le Canada se classe sous la moyenne de l'OCDE en matière de numératie. La proportion de Canadiens aux niveaux les plus faibles dans ce domaine est plus élevée. Le Canada se classe au-dessus de la moyenne de l'OCDE en ce qui a trait à la résolution de problèmes dans un environnement technologique. Cependant, 17 % des Canadiens n'ont pas été évalués parce que 11 % d'entre eux n'avaient pas les compétences pour être évalués à l'ordinateur et que 6 % ont préféré ne pas utiliser l'ordinateur.

Comparativement à la moyenne de l'OCDE, le Canada compte une plus grande proportion d'adultes qui se situent aux niveaux de compétences les plus faibles dans les trois domaines visés.

Fait important et inquiétant à connaître, les populations minoritaires de langue officielle ont tendance à afficher un rendement plus faible que celui des populations de langue officielle de la majorité, à l'exception des anglophones du Québec, mais les différences varient d'une province à l'autre.

Si les compétences sont devenues la monnaie mondiale du XXI^e siècle, notre banque est en faillite et notre marge de crédit est sérieusement menacée par les agences de cotation, n'est-ce pas?

Des réponses innovantes et énergiques sont maintenant nécessaires. L'acquisition des compétences du XXI^e siècle pour le XXI^e siècle constituera un défi complexe qui nous obligera à agir avec tous les partenaires. Il y a urgence en la demeure. De nouvelles exigences apparaissent dans le domaine de la formation, de l'emploi et du développement économique. Plus que jamais, il nous faut concevoir des politiques audacieuses et novatrices.

Si les enjeux des communautés de langue officielle en situation minoritaire en matière de développement des compétences s'apparentent à ceux de la majorité des adultes canadiens, elles sont confrontées à d'autres types d'obstacles. Les résultats de l'enquête de 2003 et ceux du PEICA de 2013 le démontrent clairement. Les compétences liées à l'alphabétisme sont une assise à l'apprentissage de toutes les autres compétences. Elles sont également à la base des services de formation offerts aux adultes qui leur permettent d'apprendre, de travailler et de contribuer au développement économique des communautés. La réalité canadienne ne peut se satisfaire d'une approche appliquée de manière uniforme en matière de politiques et de programmes destinés à améliorer le niveau d'alphabétisme et de développement des compétences des adultes francophones.

Les avancées en matière d'innovation, de recherche, de développement d'expertise, de mobilisation et d'implication des communautés sont présentement fragilisées par l'absence d'une vision claire et de financement adéquat pour les organisations et institutions qui se consacrent au développement des compétences. Il nous faut agir rapidement de concert avec tous les partenaires.

● (0850)

La présence de réseaux comme le RESDAC qui sont actifs sur tout le territoire canadien, de même que des acteurs clés que sont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les agences économiques et les centres de formation, est un gage de réussite. Le gouvernement fédéral doit le reconnaître et appuyer concrètement ces pratiques exemplaires.

Nous avons besoin de soutien à long terme par l'entremise d'investissements considérables. La mise en oeuvre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 tarde toujours dans le secteur du développement des compétences et du partenariat social. L'engagement du gouvernement fédéral, qui remonte à mars 2013, ne s'est toujours pas concrétisé à ce jour. Nous n'avons aucune nouvelle concernant la mise en oeuvre de cet axe, et aucun acteur du domaine des compétences n'a eu accès à ce financement. L'absence de financement fragilise les acquis des dernières années et prive les acteurs économiques et gouvernementaux de partenaires communautaires de qualité.

Il faut accroître les politiques et les mesures qui permettent à l'ensemble de la population de continuer à développer ses compétences. Il faut permettre aux individus moins compétents, peu susceptibles de suivre spontanément une formation et ayant tendance à moins bénéficier d'une formation offerte par leur employeur et les structures de services, de sortir du cercle vicieux créé par la faiblesse des compétences et des revenus.

Il faut transformer la mine de données sur les compétences, sur leur incidence sur le Canada, sur sa population et sur son développement en occasions réelles d'implanter des politiques, des programmes et des cadres de financement qui répondent aux besoins des CLOSM en matière d'emploi, de développement économique et de développement des compétences.

En dernier lieu, il faut améliorer notre compréhension du marché du travail et de l'économie des CLOSM ainsi que des enjeux, des défis et des bonnes pratiques en matière de développement des compétences par un soutien actif à la recherche et aux projets innovateurs.

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie de votre intérêt.

Le président: Merci, monsieur Robillard.

[Traduction]

Nous entendons maintenant M. Morrow, de Canadian Youth for French.

[Français]

M. Justin Morrow (président du conseil d'administration, Canadian Youth for French): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous au sujet de la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

En tant que consommateurs, employés et employeurs dans ces communautés, c'est un grand plaisir pour nous de partager notre perspective avec vous.

[Traduction]

Je suis accompagné virtuellement par Christie Dennison, vice-présidente du conseil d'administration de CYF, qui se trouve au Nouveau-Brunswick. Elle comprend la réalité des jeunes Canadiens anglais et elle travaille pour un organisme de développement économique depuis quelques années. Nous ferons probablement appel à elle un peu plus au cours de la période de questions et de réponses.

[Français]

Avant de commencer, j'aimerais vous mettre à jour au sujet des derniers développements qu'il y a eu à CYF au cours de l'année.

Nous n'avons pas encore reçu la confirmation de notre subvention cette année, mais on nous a suggéré de faire une demande au titre de la subvention de programmation. Nous entendons profiter de ce statut pour faire avancer l'organisation auprès de nos parties prenantes.

Quatre axes de notre orientation stratégique ont changé depuis la dernière fois.

Premièrement, nous voulons augmenter notre capacité administrative.

Deuxièmement, nous voulons augmenter le nombre de nos membres. N'importe quel individu ou organisme qui s'engage à faire avancer la mission et la vision de l'organisation peut en devenir membre. Cela inclut les employés et les employeurs.

Troisièmement, nous voulons faire le pont entre nos membres et les communautés francophones. Il faut poursuivre le travail que nous avons fait auprès des communautés du Manitoba l'an passé et peaufiner notre mandat provincial.

Quatrièmement, nous voulons continuer à développer la *Discover Zone*, qui, comme vous le savez, est notre outil pour faire le lien entre les anglophones et l'économie francophone.

● (0855)

[Traduction]

J'aimerais attirer votre attention sur deux points. L'un d'eux est notre vision. Au cours de la dernière année, nous avons été en mesure de mieux comprendre l'environnement dans lequel nous travaillons et nous avons fini par comprendre qu'il existe un énorme écart entre les investissements du gouvernement en matière de langues officielles et l'économie.

[Français]

Nous voulons combler cet écart, et c'est ce qui nous a amenés à changer notre vision cette année. Notre vision est celle d'un Canada où la majorité de la population parle les deux langues officielles et considère ce trait comme étant un avantage concurrentiel qui fera du Canada un leader dans l'économie mondiale.

[Traduction]

Remarquez le lien avec l'économie. J'en parlerai plus en détail plus loin.

Le deuxième point que je veux porter à votre attention concerne la *Discover Zone*. Au cours de la dernière année, nous avons également pu mieux comprendre cette réalité. Malheureusement, la réalité, c'est que le coût de lancement de cette initiative est très supérieur à ce que nous pourrions recevoir en subventions. Nous avons donc suspendu la *Discover Zone* pour le moment pendant que nous examinons des solutions pour voir comment nous allons trouver les capitaux de démarrage nécessaires.

Sachez en outre que depuis le début, Canadian Youth for French applique un modèle d'affaire qui lui permettrait de pouvoir devenir un jour financièrement indépendant du gouvernement. Notre objectif consiste et consistera toujours à pouvoir fonctionner sans fonds publics.

[Français]

Maintenant, nous voulons vous aider à formuler vos recommandations quant à la façon dont le gouvernement du Canada peut soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire de manière à bâtir des économies durables et croissantes.

[Traduction]

Avant d'en arriver aux recommandations, j'aimerais vous rafraîchir la mémoire au sujet de ma première comparution devant vous, en mars 2012. À l'époque, j'ai tenté de vous faire sortir un peu des sentiers battus en vous proposant d'effectuer les investissements faits dans le cadre de la feuille de route de manière à créer un espace bilingue où les différences culturelles seraient appréciées et où l'intégrité et l'histoire des deux langues seraient respectées afin de concrétiser l'idéal canadien. Un jour, de mon vivant, Canadian Youth for French réalisera sa vision d'une majorité officiellement bilingue, mais nous ne pourrions pas y parvenir jusqu'à ce que nous commencions à nous préparer consciemment à cette réalité.

[Français]

C'est pour cette raison que nous vous recommandons en premier lieu de vous assurer d'inclure dans votre étude la participation des communautés de langue officielle en situation majoritaire.

À mon avis, vous devriez étudier la situation économique du Canada afin que vos recommandations sur la façon dont le gouvernement du Canada peut soutenir ses communautés permettent de bâtir une économie canadienne durable et croissante autour des langues officielles. Veuillez noter que cela inclut l'anglais et le français, ainsi que les communautés minoritaires et majoritaires.

[Traduction]

Cela n'enlève rien aux communautés en situation minoritaire dans notre économie. Il faut que l'économie soit forte pour le bien de la démographie et de nos membres.

[Français]

Il existe au Québec des entreprises qui ont besoin de quelques employés provenant du Canada anglais pour pouvoir prendre de l'expansion à l'extérieur de la province, tout comme il existe dans le reste du pays des entreprises qui souhaitent tirer profit d'une main-d'œuvre plus bilingue afin de prendre de l'expansion dans les marchés non anglophones.

[Traduction]

C'est peut-être ce que vous tentez d'accomplir dans la présente étude. C'est pourquoi je vous propose de faire en sorte que les

communautés de langue officielle en situation minoritaire participent à l'entreprise. Mais au final, vous reviendrez toujours — et tout ce que nous faisons revient — à ce que sera l'objectif de l'étude. Or, cette dernière divise l'économie canadienne en deux parties, une anglophone et une francophone, alors qu'on devrait considérer cette économie comme un tout solide.

[Français]

Donc, c'est en travaillant ensemble que nous allons profiter pleinement de l'avantage concurrentiel que nous donnent nos deux langues officielles afin de bâtir une économie canadienne durable et croissante.

[Traduction]

Nous vous recommanderions également d'examiner longuement les programmes de financement actuellement offerts par le ministère du Patrimoine canadien afin de voir si la terminologie qui y est utilisée correspond à la réalité d'aujourd'hui.

Selon le rapport sur les langues officielles de 1994-1995, les investissements s'effectuaient dans deux domaines à part l'éducation: l'appui aux organisations communautaires de langue officielle et la promotion du dialogue. En 2011-2012, on a investi dans le développement des communautés de langue officielle et le renforcement des langues officielles, qui inclut notamment la promotion de la dualité linguistique.

Bref, la terminologie relative à nos investissements dans les langues officielles n'a pas vraiment changé au cours des 20 dernières années, ce qui laisse entendre que l'environnement n'a pas beaucoup changé non plus. Mais je ferais valoir que nous avons accompli des progrès considérables depuis le dernier référendum au Québec et que les investissements que nous avons effectués depuis ont eu l'effet escompté.

Je n'ai pu trouver de statistiques pour aujourd'hui, mais je vous fournirai un exemple de 2006, qui vous donnera une bonne idée de ce dont je parle. La commissaire aux langues officielles a indiqué que le pourcentage de Canadiens favorables au bilinguisme était passé de 56 à 72 % de 2003 à 2006, une augmentation de 16 % de l'appréciation des langues officielles sur trois ans. En outre, en 2006, plus de 80 % des Canadiens âgés de 18 à 34 ans étaient favorables au bilinguisme au Canada. C'était en 2006, et avec les investissements effectués au cours des huit dernières années, ce chiffre ne peut qu'avoir continué d'augmenter un peu plus.

Sur le plan de la promotion de la dualité linguistique, dans laquelle nous investissons aux termes des programmes, voulons-nous faire passer le nombre des ceux qui appuient les langues officielles à 100 %? C'est le but vers lequel je tends. C'est la réalité que j'entrevois. Pourtant, une recherche non scientifique que nous avons faite montre que si 5 à 10 % des diplômés du niveau secondaire ont suivi un programme d'immersion, seulement 5 % d'entre eux continuent d'utiliser régulièrement leur deuxième langue officielle après cinq ans.

Donc, nous investissons 112 millions de dollars par année dans l'apprentissage d'une langue seconde, mais à peine 2,5 % des diplômés du niveau secondaire profitent vraiment de leur bilinguisme. Pourquoi investissons-nous dans l'apprentissage d'une langue seconde, alors? Est-ce pour promouvoir la dualité linguistique ou pour former davantage d'employés bilingues qui stimuleront l'économie canadienne? Le verbiage devrait refléter ce raisonnement.

Pour revenir en arrière, j'ai deux recommandations. Il faut d'abord assurer la participation des communautés en situation majoritaire. Il faut ensuite mener une étude des programmes de financement offerts par le ministère du Patrimoine canadien pour veiller à ce que la terminologie corresponde à la réalité d'aujourd'hui et donne aux milliers de jeunes Canadiens anglais du pays l'occasion d'apporter leur appui et leur contribution à l'établissement d'économies francophones en situation minoritaire viables.

[Français]

Merci.

● (0900)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant M. Galbraith, de l'Université McGill, qui prendra la parole.

M. John Galbraith (professeur d'économie, Université McGill, à titre personnel): Merci, monsieur le président et honorables membres du comité.

Je ne représente aucun groupe. On m'a demandé de parler au comité pour lui donner un point de vue économique général, je suppose. Je suis président du département d'économie de McGill. Je suppose, particulièrement après avoir entendu les autres témoins, que je commencerai par un survol général de certains des points que nous devrions garder à l'esprit quand on examine le genre de programmes auxquels votre comité pense, j'imagine, afin de peut-être éviter que l'arbre ne cache la forêt.

Je présume que vous vous intéressez en général à la position économique de toutes les minorités au Canada, à celle des minorités linguistiques en particulier, et plus généralement à ce qui encouragera la croissance et le développement économiques au pays. La croissance économique dépend évidemment de l'investissement, c'est-à-dire celui dans le capital humain, comme l'ont indiqué les deux témoins précédents, je crois, et dans le capital physique.

La question est de savoir quel rôle le gouvernement du Canada peut jouer pour que les investissements adéquats s'effectuent dans les communautés linguistiques en situation minoritaire et, en général, chez ceux qui peuvent contribuer à la croissance économique. Selon moi, le rôle de loin le plus important que le gouvernement peut jouer — et dont il s'est traditionnellement fort bien acquitté — consiste simplement à protéger les droits des minorités et les conditions favorables à l'investissement, à la création de nouvelles entreprises et, en général, à l'établissement de capital physique, des conditions qui encouragent les gens à investir et à faire croître les communautés, qu'il s'agisse de communautés linguistiques en situation minoritaire ou non. Voilà où je dis qu'il ne faut pas que l'arbre cache la forêt.

Comme je le dis, si on examine la manière dont les choses se passent généralement dans le monde, le gouvernement du Canada fait excellente figure à cet égard. Nous ne voulons évidemment pas faire preuve de suffisance à ce sujet, mais je considère que nous devrions garder à l'esprit que la chose que fait le gouvernement du Canada qui est de loin la plus importante à cet égard est de simplement créer et maintenir ces conditions générales tout en assurant le maintien d'un climat dans lequel les gens savent qu'ils peuvent compter sur ces conditions.

Il y a eu quelques défaillances, bien sûr. Il est arrivé que des communautés minoritaires aient l'impression qu'elles ne disposaient pas de la certitude à l'égard de l'avenir ou de la stabilité nécessaire pour faire des investissements.

Le Québec a notamment connu des périodes d'incertitude substantielle, qui ont certainement nui à l'investissement. Dans cette province, l'incertitude qui a régné par le passé — et qui est moins présente maintenant, j'espère — a freiné l'investissement, non seulement dans la communauté anglophone et les autres groupes linguistiques minoritaires, mais également parmi les francophones.

Le gouvernement, sans afficher un parcours sans faille — nous vivons dans un monde difficile —, a fort bien fait afin d'offrir ces conditions, et je pense que nous devons avant tout nous concentrer sur ces réussites et tenter de les maintenir.

Si nous regardons plus loin et examinons les obstacles qui pourraient entraver les investissements dans l'éducation et dans le capital physique, ainsi que ce que le gouvernement pourrait envisager de faire précisément — s'il y a lieu — dans le cadre des programmes pour corriger la situation, je pense qu'ici encore, nous devons faire un survol de la situation et se demander quels sont les problèmes que nous ne pouvons résoudre au moyen de mécanismes normaux pour ceux qui font des investissements. Quels sont les obstacles qu'on rencontre parfois, sur le plan de l'accès au capital par exemple, que le gouvernement peut aider les gens à surmonter?

Dans certaines circonstances, l'accès aux marchés financiers est certainement problématique. Par exemple, on entend souvent dire que les femmes vivant dans les pays en développement ont un accès très limité aux marchés financiers et que les programmes qui offrent du capital sont d'une aide substantielle à cet égard.

Je vois peu d'indices montrant que le Canada soit dans cette position. Dans l'ensemble, les minorités ne font pas l'objet de la discrimination ouverte qui existe à d'autres endroits; ce n'est certainement pas le cas dans les institutions ou sur le plan des langues officielles. Il est, selon moi, peu probable que les minorités anglophones ou francophones du pays aient de la difficulté à accéder aux marchés de capitaux traditionnels par l'entremise des banques ou d'autres formes de financement des entreprises.

● (0905)

Je pense que si nous envisageons des programmes pour résoudre les problèmes relatifs au mode général d'accès et aux exigences en matière d'investissement, nous devons étudier soigneusement ce qui cloche et doit être corrigé, et voir si les programmes actuels font encore leur travail. Nous devons le faire dans le contexte d'une élaboration de politiques avisées pour régler les problèmes.

Je pense que toute tentative pour améliorer la position économique des minorités devrait reposer sur le principe général voulant qu'on favorise l'accès à ces formes d'investissement dans l'éducation, le capital humain et le capital physique qui permettent aux gens d'améliorer leur situation économique. Nous devons évaluer attentivement nos programmes, qu'ils existent depuis longtemps ou non, pour nous demander s'ils nous aident à atteindre cet objectif et s'ils permettent d'éliminer des obstacles réels.

C'est tout ce que je dirai pour l'instant. Merci.

Le président: Merci, monsieur Galbraith.

Nous disposons maintenant d'environ une heure pour les questions et les commentaires. Nous commencerons par M. Godin.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos invités, entre autres à Mme Dennison, qui participe à la réunion par vidéoconférence à partir de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, autrement dit ma province. Je remercie également M. Galbraith, professeur à l'Université McGill.

Je vais commencer par M. Robillard, du RESDAC, soit le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences.

Dans votre allocution, vous avez mentionné les retards de la feuille de route pour ce qui est des programmes de développement des compétences. Vous dites n'avoir reçu aucune nouvelle sur la mise en oeuvre de cet axe de la feuille de route.

Est-ce exact?

M. Michel Robillard: Oui.

À ce jour, nous avons reçu très peu de nouvelles sur la feuille de route, les critères, les programmes, et ainsi de suite. Compte tenu de l'expertise que nous avons acquise et des partenariats que nous avons établis avec les provinces et les territoires, nous serions en mesure, par l'entremise de la feuille de route, de créer des innovations en alphabétisation et en formation de base pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

M. Yvon Godin: Nous sommes maintenant en mai. Or normalement, dans le domaine de l'éducation, il faut se préparer à l'avance. Il faut savoir s'il va y avoir un programme ou non et si des fonds seront disponibles.

Nous avons commencé à étudier la feuille de route au début de 2012, mais ce n'est pas avant 2013, sinon plus tard, que nous avons obtenu une réponse positive. Le gouvernement s'est vanté dans les médias au sujet des 1,2 milliard de dollars. Il a prétendu ne pas avoir touché à la feuille de route, même si 130 millions de dollars provenant d'Immigration Canada y ont été versés.

Mais voilà que vos propos correspondent à ceux des communautés, qui se demandent de plus en plus ce qu'il est advenu de la feuille de route. Je pense qu'elle a pris la route des États-Unis. En tout cas, elle n'est pas sur la même route que le Canada. Le rôle de ce programme est de favoriser les communautés, de les aider à s'épanouir.

Maintenant que nous faisons une étude sur l'immersion et autres sujets de ce genre, les communautés commencent à nous dire qu'elles ne reçoivent rien, que c'est vague, qu'elles ne savent plus où elles s'en vont. En principe, il devrait y avoir des fonds de la feuille de route. J'aimerais sincèrement savoir comment cette situation va vous toucher et comment vous allez réussir à vous passer de cet appui du gouvernement. Ce dernier s'est vanté toute l'année dernière de n'avoir jamais réduit le budget de la feuille de route; il a affirmé que c'était le seul programme à ne pas avoir subi de coupes. Or ce qu'on entend donne l'impression que ce programme ne dispense pas un sou.

• (0910)

M. Michel Robillard: Je vais laisser M. Lévesque répondre.

M. Normand Lévesque (directeur général, Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences): Je vous remercie de la question.

J'ai deux remarques à faire concernant la feuille de route.

Tout d'abord, ce qui est intéressant, c'est que la feuille de route comporte un volet touchant le développement des compétences pour

l'emploi. Or, comme vous le soulignez, depuis un an, nous n'avons plus la moindre nouvelle à ce sujet. Ça a pour effet de fragiliser des organismes qui avaient acquis des expertises en matière de compétences et d'emploi. Il faut dire que le développement des compétences pour l'emploi et le marché du travail est une expertise difficile à mettre en oeuvre tant pour les communautés minoritaires que pour les communautés majoritaires, bien qu'il soit question ici des communautés minoritaires.

Ces fonds prévus dans la feuille de route n'ont toujours pas été décaissés, mais ce qui est pire encore, c'est qu'à cet égard, on ne nous a annoncé aucun mécanisme. Après un an, nous pensons donc qu'il y a une difficulté. On ne parle que de la feuille de route, mais on pourrait aussi parler d'un autre programme de développement des compétences pour lequel nous avons déposé une demande de financement il y a au moins un an. Nous ne sommes pas les seuls à être dans cette situation: une trentaine d'organismes, dans l'ensemble du pays, le sont également. Ces retards fragilisent les organismes en milieu minoritaire ainsi que les expertises. En outre, l'offre de programmes est ralentie.

Par ailleurs, le développement des compétences, autant pour les communautés minoritaires que pour les communautés majoritaires, se fait en concordance avec les provinces. Le fait de ralentir les organismes a pour effet de ralentir les relations et la mise en oeuvre des programmes adaptés et orientés en fonction des programmes des provinces. Le développement des compétences ne se fait pas n'importe comment; du moins, si ça se fait, c'est dangereux. Ça fragilise nos organismes.

M. Yvon Godin: J'aimerais maintenant entendre le point de vue de M. Morrow sur le sujet.

D'ailleurs, ça me fait plaisir de vous rencontrer de nouveau, monsieur Morrow.

Il faut dire que ce n'est pas un gouvernement qui vient tout juste d'être élu et qui est obligé de tout étudier à partir de zéro. C'étaient là les excuses de 2012. En 2012, le gouvernement disait être en train de tout examiner ça pour s'aligner correctement et produire une feuille de route visant à aider les organismes. Avez-vous l'impression que cette aide vous est offerte ou vous sentez-vous tout simplement oubliés dans tout ça?

À annoncer en l'air des programmes dans les médias sans rien faire sur le terrain, c'est sûr qu'on va équilibrer le budget et rembourser la dette.

Vous, en recevez-vous de cet argent? Avez-vous l'impression que l'argent est disponible?

M. Justin Morrow: J'imagine que l'argent est disponible, mais on ne l'a pas encore reçu. Apparemment, c'est le processus normal.

M. Yvon Godin: Il n'est pas là si vous ne l'avez pas reçu.

L'avez-vous reçu?

M. Justin Morrow: Pas vraiment. Nous n'en avons pas reçu beaucoup. Nous avons reçu une subvention l'an passé, mais...

M. Yvon Godin: J'aimerais avoir une réponse claire. Une réponse comme « pas vraiment », ça ne marche pas. Quand je vais à la banque, je ne veux pas qu'on me réponde que ma paie n'est pas vraiment entrée. Je veux savoir si elle est entrée ou non.

Avez-vous reçu l'argent?

M. Justin Morrow: L'argent n'est pas encore entré cette année.

M. Yvon Godin: Merci, c'est ce que je voulais savoir.

J'imagine que cette situation a une incidence sur votre organisme.

M. Justin Morrow: Oui, en effet.

M. Yvon Godin: Ce doit être la même chose au Nouveau-Brunswick. Cette situation a-t-elle une incidence sur l'organisme au Nouveau-Brunswick?

Mme Christie Dennison (vice-présidente du conseil d'administration, Canadian Youth for French): Bien sûr. Tout comme Justin Morrow, je représente Canadian Youth for French. Nous pouvons confirmer que nous n'avons pas reçu notre subvention ou notre accord de contribution pour cette année. Nous avons des discussions présentement. Même si on nous promet que ça s'en vient, nous n'avons encore rien reçu. Effectivement, cela ralentit...

M. Yvon Godin: Si ça s'en vient par train, on est en train d'enlever les rails du chemin de fer au Nouveau-Brunswick, alors vous ne l'aurez pas.

Quelles sont les discussions que vous avez eues? Vous a-t-on indiqué à quelle date vous alliez recevoir l'argent?

Mme Christie Dennison: Non, pas à ce que je sache.

En effet, cela a beaucoup ralenti les activités de notre organisme.

M. Yvon Godin: La situation a donc une incidence sur votre organisme.

Mme Christie Dennison: Oui.

M. Yvon Godin: De façon publique, le gouvernement affirme que pour favoriser le développement économique, notre pays a besoin de personnes instruites, de personnes aptes à l'emploi et de formation. Aujourd'hui, vous venez nous dire que l'argent n'est pas là.

Pourtant, la feuille de route n'existe pas depuis hier, mais bien depuis 2002. C'était au début le cher plan Dion, qui est devenu par la suite la feuille de route. On en a changé le nom pour parler dorénavant d'une feuille de route. Il me semble qu'une feuille de route, ça devrait se promener à la grandeur du pays, au Nouveau-Brunswick, au Québec, et partout où il y a des minorités. Or, vous n'avez même pas encore reçu l'argent.

• (0915)

Mme Christie Dennison: Je sais que l'APECA, soit l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a reçu une partie de l'argent de la feuille de route et qu'elle se prépare à distribuer cet argent. L'APECA est en train de recevoir des propositions de projets d'organismes admissibles.

M. Yvon Godin: L'APECA est en train de recevoir des propositions de projets, mais n'avez-vous pas soumis des propositions de projets depuis l'année dernière? Sauf erreur, M. Robillard a dit que des propositions avaient été soumises depuis l'année dernière, mais que rien n'en était encore ressorti.

Est-ce que vous avez soumis, depuis l'année dernière, des propositions de projets à la suite desquelles aucun financement n'a encore été distribué?

Mme Christie Dennison: Non.

Le président: Merci, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: J'aimerais juste qu'on la laisse terminer sa réponse.

Le président: D'accord.

Vous avez la parole, madame Dennison.

Mme Christie Dennison: Nous n'avons encore reçu aucune somme d'argent. Les propositions n'ont pas encore été acceptées.

Le président: D'accord, je vous remercie.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de prendre part à notre réunion.

Comme ma mère le dirait, ce n'est peut-être pas encore arrivé, mais ce n'est pas encore refusé non plus. Il faut laisser du temps au temps pour bien faire les choses.

Ma première question s'adresse à M. Justin Morrow.

Vous savez que les communautés de langue officielle en situation minoritaire font face à de grands défis. Cela présente-t-il des avantages et des inconvénients? Que pouvons-nous faire pour les aider à améliorer leur situation économique?

M. Justin Morrow: Afin d'aider la situation économique des communautés minoritaires, nous travaillons étroitement avec la FCFA et avec la Société franco-manitobaine ou la communauté franco-manitobaine. Ces deux organisations sont ouvertes à l'idée d'agrandir l'espace francophone justement afin d'accroître l'économie francophone en situation minoritaire. Elles commencent à se tourner vers notre organisation, puisque nous sommes la porte d'entrée vers tous les Anglo-Canadiens qui parlent français et qui veulent faire partie de la francophonie canadienne. Elles s'ouvrent donc à nous. Nous travaillons étroitement avec la province du Manitoba, qui nous sert de modèle provincial, pour concevoir des outils afin de faciliter l'accès des jeunes Canadiens anglais à l'économie des communautés francophones en situation minoritaire.

M. Jacques Gourde: Vous avez dit dans votre présentation que ça allait bien pour les jeunes et qu'ils étaient encouragés à apprendre le français, mais qu'il y avait un problème une fois qu'ils étaient rendus sur le marché du travail. En effet, après trois, quatre ou cinq ans, ils semblaient avoir oublié leur deuxième langue.

Que pouvons-nous faire pour prévenir ce genre de situation?

M. Justin Morrow: En ce moment, on soutient les jeunes au primaire, au secondaire et dans certains autres programmes. Cependant, il n'y a pas de soutien lorsqu'ils terminent leurs études secondaires.

[Traduction]

Quand ils quittent l'école secondaire et entrent sur le marché du travail, il s'écoule une période de trois à cinq ans au cours de laquelle ils fréquentent le collège ou l'université ou voyagent. Pendant cette période, comme ils ne reçoivent aucune aide concernant leur langue seconde, ils perdent leur bilinguisme. Ils perdent la capacité d'aller sur le marché du travail et d'entreprendre une carrière fort du bilinguisme qu'ils ont mis tant d'efforts à acquérir quand ils étaient plus jeunes.

[Français]

M. Jacques Gourde: Les entreprises canadiennes font-elles suffisamment d'efforts pour offrir des stages interprovinciaux? Par exemple, on pourrait demander à des ingénieurs de l'Ouest de venir travailler au Québec pendant deux ans, et vice-versa. On pourrait faire la même chose dans n'importe quel autre corps de métier.

Est-ce le genre d'initiative dont on pourrait faire la promotion, ou est-ce déjà en place? Il y a peut-être certaines entreprises qui l'ont déjà fait. Avez-vous été témoin de ce genre d'expérience?

M. Justin Morrow: Nous n'avons pas été témoins de cela, mais c'est une bonne idée si les occasions se présentent. Le problème, c'est que les entreprises au Canada anglais n'ont pas une voix centrale pour exprimer ce qu'elles veulent du côté francophone. De tels échanges doivent se faire entre les organisations et les entreprises.

Chez Canadian Youth for French, nous sommes en train de créer une section organisationnelle parmi nos membres. Il s'agit de réunir autour de l'organisation les entreprises qui souhaitent avoir des employés bilingues, afin que nous puissions les aider à trouver des entreprises du côté francophone et leur donner des outils pour développer le bilinguisme au sein de leur entreprise.

L'idée est bonne et il y a une volonté en ce sens. Il faut simplement réunir ces gens afin qu'ils puissent recevoir du soutien, surtout les jeunes Canadiens anglais du niveau postsecondaire ou autre. Ils ont besoin de soutien et d'une voix commune pour faire avancer les choses.

• (0920)

M. Jacques Gourde: Vous parlez des jeunes Canadiens. Il s'agit sans doute de jeunes âgés entre 18 et 25 ans. Au lieu de faire venir des travailleurs de l'étranger, ne pourrait-on pas envoyer ces jeunes pendant trois mois durant l'été pour travailler dans un restaurant en Alberta? Tant qu'à mettre en place des programmes, on pourrait faire la promotion du bilinguisme de façon indirecte. Cela pourrait être bénéfique.

Si plusieurs étudiants du Québec étaient assurés d'obtenir un emploi pendant trois mois dans une province anglophone, je suis sûr qu'ils tenteraient l'expérience. L'inverse serait peut-être vrai également.

M. Justin Morrow: J'ai justement travaillé avec une étudiante en génie de l'Université du Manitoba qui était issue de l'immersion. Je lui ai demandé si elle avait songé à aller au Québec pour y faire un stage pendant l'été. Elle m'a répondu que non, qu'elle ne saurait pas comment s'y prendre.

Les anglophones ne reçoivent pas d'aide pour trouver les occasions qui existent. Des entreprises québécoises aimeraient que des gens du Manitoba, compte tenu du marché au Manitoba, viennent parfaire leur français et ainsi augmenter le bilinguisme à leur siège social au Québec. Ensuite, ces gens retourneraient dans leur province natale. On n'aide pas suffisamment les jeunes et les entreprises en ce sens. Il y a un grand fossé entre l'économie et notre clientèle, soit les jeunes Canadiens anglais qui souhaitent participer à l'économie francophone.

M. Jacques Gourde: J'ai une dernière question, d'ordre plus général.

Comment vos organisations pourraient-elles aider, sur le plan linguistique, l'ensemble des Canadiens qui cherchent un emploi à l'extérieur de leur région, ce qui leur permettrait d'acquérir des expériences de travail?

Monsieur Morrow, ma question s'adresse à vous. M. Robillard pourra y répondre par la suite.

M. Justin Morrow: Idéalement, l'organisation de Canadian Youth For French se fait autour de la *Discover Zone*, que vous connaissez bien. Cet outil met en contact les entreprises qui offrent des emplois et ceux qui en cherchent un.

M. Jacques Gourde: Qu'en pensez-vous, monsieur Robillard?

M. Michel Robillard: La question du développement économique dans les communautés minoritaires est assez complexe. Il est important de savoir que développement économique signifie

également développement social et communautaire. De plus, quand il y a du développement économique dans les communautés linguistiques, cela développe leur force d'attraction: les gens sont attirés par le travail dans des communautés plus fortes.

Le RESDAC oeuvre dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation de base. On sait que plusieurs millions de Canadiens ont un niveau d'alphabétisation et de formation de base assez faible et qu'il est difficile pour eux de trouver un emploi, entre autres.

Le RESDAC tente de faire certaines choses. Les provinces et les territoires travaillent avec nous. Nous constituons donc un rassemblement de partenaires territoriaux et provinciaux. Nous travaillons à la conception de modèles innovateurs qui créent des relations au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous faisons de la recherche et nous informons.

Chose intéressante, nous travaillons actuellement avec des coalitions provinciales dans quatre provinces, où nous mettons sur pied ce qu'on appelle le modèle intégré. Cela permet de former des gens peu alphabétisés sur le plan non seulement des compétences techniques, mais aussi des compétences essentielles, par exemple apprendre à lire, apprendre à compter ou apprendre à travailler avec des ordinateurs.

Normalement, ces programmes s'étalent sur une période d'à peu près 14 semaines, puis nous pouvons rapidement aider ces gens à trouver un emploi. Non seulement nous les aidons à trouver un emploi, mais nous renforçons aussi nos petites communautés linguistiques.

Souvent, pour avoir accès à de la formation et à de l'éducation, il faut aller dans les grands centres. Or, dans les petites communautés où nous intervenons, nous sommes en mesure d'aider ces gens à trouver de l'emploi.

Nous avons constaté une autre chose intéressante. Quand nous formons des gens des petites communautés situées dans des régions ressources et que nous les aidons ensuite à trouver un emploi au sein des entreprises qui ont de la difficulté à recruter des employés, c'est bon à la fois pour l'entreprise, pour la communauté et pour l'employé, et ce dernier retrouve sa fierté.

Le rôle du RESDAC est de travailler avec des coalitions provinciales et territoriales, et d'amener ces gens à trouver de l'emploi, en plus de fournir une main-d'oeuvre qualifiée aux entreprises en place.

• (0925)

Le président: Merci, monsieur Robillard.

Madame St-Denis, vous avez la parole.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Je voudrais d'abord revenir sur la question de mon collègue à propos du financement.

Vous dites que vous avez de beaux projets, mais si vous ne recevez pas l'argent pour ces projets, c'est une autre paire de manches.

Avez-vous des suggestions? Vous êtes un peu mal placés: vous attendez du gouvernement de l'argent qui n'arrive pas. Il est difficile de lui dire quelque chose ou de laisser entendre quoi que ce soit. Avez-vous des solutions ou des façons de procéder pour que l'argent arrive un peu plus rapidement?

M. Michel Robillard: C'est une question...

Mme Lise St-Denis: C'est une question complexe.

M. Michel Robillard: C'est exact.

Le RESDAC et les coalitions provinciales et territoriales travaillent à différents aspects. Nous mettons en avant des projets intéressants. De plus, nous savons que nos projets intéressent les gouvernements, puisqu'ils ont investi dans certains projets auparavant.

Nous multiplions nos efforts notamment pour essayer de voir où il est possible de faire des économies. Nous voulons aussi nous assurer d'être plus performants. Nous mettons donc en place toute une mécanique interne pour nous assurer de faire un petit bout de chemin. Toutefois, si le financement n'arrive pas, nous aurons effectivement des problèmes à mettre en oeuvre nos programmes que je considère très importants.

Qui dit développement de l'alphabétisation et de la formation de base dit développement économique dans nos petites communautés. Nous étudions les possibilités à l'interne, mais nous devons recevoir de l'argent un jour ou l'autre.

Mme Lise St-Denis: Pensez-vous que d'autres raisons expliquent cette situation? Par exemple, le gouvernement pourrait vouloir garder l'argent pour autre chose ou encore atteindre l'équilibre budgétaire. Cela n'a peut-être rien à voir non plus.

Qu'en pensez-vous?

M. Michel Robillard: Je ne suis pas économiste de formation, et les budgets fédéraux et provinciaux sont toujours très complexes. Si je réponds à cette question, je risque de m'aventurer sur un terrain glissant. Je ne suis pas un expert en la matière. Nous sommes plutôt experts en alphabétisation et en formation de base.

Je laisse donc le soin au gouvernement et aux fonctionnaires en place de décider de la meilleure façon d'agir.

M. Normand Lévesque: Je répondrais ceci à votre question. Les organismes comme les nôtres se sont inscrits dans la démarche du gouvernement fédéral relativement au développement des compétences autant pour la feuille de route que pour d'autres programmes de financement. Les organismes se sont adaptés à ce mode de financement. Cette démarche est très intéressante à certains égards. Le problème n'est pas là. Le problème relève plutôt des délais de mise en oeuvre.

Par exemple, il y a eu un appel d'offres en mai 2013 pour la mise en place d'un réseau pancanadien de développement des compétences. C'est un projet très intéressant pour l'innovation, l'information, la relation et la recherche. Un organisme comme le RESDAC a réussi à mobiliser une trentaine d'organisations afin de déposer un projet auprès du ministère en question. Or, il n'y a pas de nouvelles à ce sujet.

Les organismes comprennent la réalité et font des efforts en ce sens. Ils comprennent tout à fait qu'il faut développer les compétences relatives à l'emploi et ils ont fait les ajustements nécessaires. Cependant, nous devons tous aller dans le même sens et il nous faut recevoir des réponses un jour. J'aimerais mieux savoir que la réponse est négative, qu'on refuse de nous financer parce que notre projet n'est pas intéressant ou qu'il ne répond pas aux objectifs, plutôt que de n'obtenir aucune réponse. C'est dommage, car certains programmes sont vraiment intéressants. Or, il n'y a pas d'avancées.

Mme Lise St-Denis: D'accord.

Monsieur Galbraith, vous avez parlé de l'importance de la qualité des structures économiques pour les minorités. Comme on le sait, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, toutes les provinces avaient des lois restrictives qui empêchaient l'apprentissage du français. Cela ne fait pas bien longtemps qu'il existe des commissions francophones dans les différentes provinces.

Est-ce que ces lois restrictives, qui avaient pour but d'assimiler les populations francophones, suscitent encore des attitudes négatives ou ont encore des effets négatifs sur la qualité des structures économiques des francophones?

M. John Galbraith: Je vais répondre à votre question en deux parties.

Bien sûr, je ne suis pas un expert en communautés francophones hors Québec, mais je peux vous faire part de ma perception en général. Mes enfants, qui sont rendus des ados, sont parfaitement bilingues. En général, j'ai l'impression que les attitudes au Canada vis-à-vis des communautés francophones ont très clairement changé. Il me semble que ce soit beaucoup moins une difficulté que par le passé. Même s'il reste des résidus de ce genre de chose, il me semble que ce soit maintenant dans une moindre proportion.

M. Morrow a parlé, par exemple, des compétences linguistiques des minorités. Selon mon observation, les jeunes anglophones au Québec sont aujourd'hui très compétents, très bien capables d'agir en français, de travailler en français et d'étudier en français, et la plupart l'ont déjà fait. J'ai également l'impression, si j'en juge par l'expérience de quelques amis franco-manitobains, qu'il est simplement normal que les gens s'intègrent dans les communautés.

Selon mon point de vue général, les difficultés, barrières ou préjugés de ce genre sont beaucoup moins présents dans notre pays que par le passé. Je n'affirme pas qu'il n'y en a plus du tout. Toutefois, en matière d'accès à l'éducation ou d'accès au financement ou aux marchés de capitaux, il me semble que les contraintes sont aujourd'hui beaucoup moindres.

Après avoir entendu les remarques de M. Robillard, de M. Morrow et de M. Lévesque, j'aimerais ajouter un commentaire. Nous avons parlé ce matin des détails, du financement et des budgets de certains programmes qui pourraient permettre d'aplanir certaines difficultés qui touchent les communautés de langue officielle en situation minoritaire quelque part au Canada. Le gouvernement du Canada et le secteur professionnel comptent de nos jours beaucoup de personnes qui ont une solide expertise en évaluation de programmes. Je crois qu'il serait bon de faire faire régulièrement des évaluations indépendantes par des gens qui n'ont aucun intérêt dans ces programmes. Ils pourraient ainsi vérifier si les fonds attribués à tel ou tel programme sont utilisés de la façon la plus efficace possible, si nos programmes répondent encore aux objectifs recherchés et s'ils pourraient être améliorés.

C'est un peu relié à ce que vous venez de dire. Il y a sans doute des cas où certaines choses qui représentaient des contraintes ou qui constituaient de réels problèmes par le passé se sont améliorées avec le temps. Si tel est le cas, il est peut-être moins important de maintenir les programmes visant à éliminer ces difficultés.

Je crois qu'il serait bon de mettre en place un processus continu d'évaluation indépendante des programmes en cours.

• (0930)

Le président: Je vous remercie.

À vous la parole, madame Bateman.

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de prendre part à notre rencontre d'aujourd'hui.

Pour commencer, j'aimerais revenir sur les commentaires de M. Galbraith.

[Traduction]

Monsieur Galbraith, quand le chef du département d'économie de l'Université McGill nous affirme que nous sommes sur la bonne voie sur le plan de la croissance économique et de l'élaboration d'un bon cadre en la matière... et je suppose que lorsque vous dites que le Canada fait excellente figure, c'est par rapport aux pays du G7 en particulier.

Je veux vraiment discuter d'une ou deux choses que vous avez dites. En particulier, je pense que vous savez comment faire un bon exposé, car vous nous avez tous donné envie d'en savoir un peu plus. Vous avez clos votre propos en disant que l'évaluation des programmes qui existent depuis longtemps pourrait bien nous donner l'occasion de nous assurer

[Français]

que nous maximisons nos investissements.

[Traduction]

J'aimerais vraiment que vous nous en disiez plus à ce sujet, parce que nos comités s'efforcent très souvent d'affecter les rares ressources de la manière la plus responsable possible pour les contribuables du Canada. Nous voulons évidemment obtenir les meilleurs résultats possibles de ces investissements. Certains croient qu'il suffit de faire fond sur les investissements précédents. Si vous vouliez bien nous en dire plus sur l'évaluation des programmes qui existent depuis longtemps, ce serait formidable.

• (0935)

M. John Galbraith: Oui, volontiers. Merci.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que je ne représente pas McGill, évidemment. On m'a demandé de venir et de participer à la séance, ce que je suis bien sûr enchanté de faire.

Permettez-moi aussi de dire que l'évaluation des programmes est un domaine de recherche très substantiel actuellement en économie et qu'on a réalisé des progrès considérables sur le plan des méthodes afin d'effectuer des évaluations bien plus crédibles. En un certain sens, on devrait se poser la question hypothétique suivante en évaluant les programmes: comment vont les choses et comment iraient-elles sans ce programme?

Or, il est bien connu que les questions hypothétiques sont très difficiles à évaluer, mais bien des gens, particulièrement au cours des 15 à 20 dernières années, ont cherché à concevoir des méthodes pour fournir des réponses bien plus crédibles à de telles questions. Je pense que la fonction publique fédérale dispose d'une certaine expertise à cet égard, et de nombreuses personnes de la sphère universitaire se spécialisent dans ce domaine. Cette méthode est également fort employée en économie de la santé, par exemple, où les gens s'intéressent aux effets des programmes et à la manière dont on peut affecter judicieusement les rares fonds dont on dispose pour effectuer des dépenses dans les hôpitaux ou ailleurs.

Le temps où on pouvait simplement deviner si un programme est bon ou pas est selon moi révolu, et il faudrait que des gens de l'extérieur aux groupes intéressés réalisent régulièrement des évaluations en bonne et due forme. Je considère que la fonction publique fédérale dispose déjà de l'expertise nécessaire pour le faire, que ce soit grâce aux gens qui pourraient se charger de ces démarches ou de ceux qui connaissent les parties pertinentes au sein du milieu universitaire, par exemple.

Je crois cependant qu'il faudrait que cette façon de faire devienne maintenant la norme et que le gouvernement évalue régulièrement tous les programmes de ce genre. Je pourrais aisément vous mettre

en rapport avec d'excellentes personnes qui pourraient le faire, mais, je le répète, on trouve l'expertise nécessaire dans la fonction publique. Nous ne devrions pas, à l'heure actuelle, nous contenter de simplement deviner si l'argent est bien dépensé ou non.

Mme Joyce Bateman: Oui. Bravo.

Je voulais poursuivre sur un autre sujet.

[Français]

M. Robillard, je crois, a parlé de l'importance d'investir dans les programmes nécessaires. Ses propos étaient du même ordre que les vôtres. Il a dit que l'absence de financement fragilisait les acquis des dernières années et privait les acteurs économiques et gouvernementaux de partenaires communautaires de qualité.

Qui sont les partenaires communautaires de qualité? Qui, dans votre communauté, n'est pas un partenaire de qualité? Ça m'intéresse beaucoup.

[Traduction]

M. Michel Robillard: J'aimerais répondre en disant que le RESDAC compte, comme nous l'avons indiqué il y a quelques instants, quelque 30 partenaires de toutes les régions du Canada qui travaillent avec notre équipe.

En ce qui concerne votre question sur l'évaluation de programme, sachez que l'été dernier, quand nous nous sommes adressés au gouvernement concernant notre projet, nous avons effectué une sorte d'évaluation de programme. Nous nous sommes réunis pour nous demander comment nous pouvions nous améliorer.

Nous avons ainsi mis sur pied un nouveau partenariat pancanadien. Le RESDAC s'est assis avec tous ses partenaires, comme le CLQ, un groupe communautaire anglophone du Québec qui collabore avec nous au sujet de l'alphabétisation communautaire, ainsi qu'avec le CDÉACF,

[Français]

le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine.

[Traduction]

Nous avons rencontré des coalitions de l'Ontario, de la Saskatchewan et des quatre coins du pays, et nous avons dit que nous devons nous pencher sur l'innovation et voir comment nous pourrions avoir de meilleures relations avec les différents partenaires, notamment les industries, les divers partenaires communautaires, les entités et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, etc. Que devrions-nous faire sur le plan de la recherche? Comment pouvons-nous nous assurer que nous cadrons parfaitement avec ce que le gouvernement veut faire pour perfectionner les compétences, par exemple celles qui appuieront la création d'emplois et permettront aux Canadiens de retourner sur le marché du travail? En outre, comment pouvons-nous informer les Canadiens au sujet de ce que nous faisons?

C'est exactement ce que nous avons fait. Quand nous disons que nous collaborons avec des partenaires de qualité, nous ne voulons pas dire qu'il y en a qui ne sont pas de qualité. Nous parlons de qualité dans notre domaine d'expertise, c'est-à-dire l'alphabétisation et les compétences de base. Certaines organisations ont acquis un excellent savoir-faire, en perfectionnement des compétences, par exemple, et en formant des gens dans l'environnement de travail afin de leur permettre d'avoir un niveau d'alphabétisation et de compétences de base digne du XXI^e siècle au chapitre des nouvelles technologies ou du développement de l'emploi. Voilà ce que j'entends par là.

Ici encore, quand nous parlons de « partenariat de qualité », cela signifie que nous travaillons avec de véritables experts et que nous nous assurons que ce que nous faisons est fait correctement et que nous utilisons efficacement notre financement pour que les fonds soient bien dépensés et servent à encourager d'autres investissements.

Comme je l'ai indiqué, c'est exactement ce que nous tentons de faire avec le modèle intégré. Nous avons réalisé beaucoup de recherche à ce sujet. Nous travaillons maintenant avec des entreprises, des firmes et d'autres partenaires, et cela a un effet réel sur elles également.

• (0940)

[Français]

Le président: Merci.

Monsieur Chisu, c'est à vous.

[Traduction]

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup de vos exposés.

J'ai été impressionné par votre exposé, monsieur Robillard. Vous avez brossé un portrait très sombre de l'alphabétisation au Canada en général et dans la communauté francophone. Dans un de vos derniers témoignages devant le comité, vous avez indiqué que le niveau de lecture de 55 % des adultes francophones âgés de 16 à 65 ans ne leur permet pas d'être entièrement fonctionnels dans la société et de satisfaire aux besoins du marché du travail. Vous en avez également parlé au cours de votre exposé sur les comparaisons avec les pays de l'OCDE.

C'est un portrait très sombre de la situation. Le gouvernement fédéral n'est pas responsable de l'éducation. C'est aux provinces qu'il revient de conférer les compétences de base aux gens. De toute évidence, la question de l'alphabétisation a une incidence majeure sur la productivité du travail et sur le maintien du Canada au sein du G-7.

J'aimerais avoir plus de renseignements sur les taux d'alphabétisation des anglophones et des francophones vivant dans les communautés de langue en situation minoritaire au Canada. J'ignore si vous pouvez nous en dire plus à ce sujet. De plus, est-ce que ces taux d'alphabétisation se sont améliorés au fil des ans? Existe-t-il une différence notable entre les taux d'alphabétisation des anglophones et des francophones au Canada?

M. Michel Robillard: Les évaluations réalisées en 2003 et 2013 reposaient sur des méthodes différentes. À ce que nous pouvons voir, les défis sont encore grands. Sur le plan de l'alphabétisation, nous sommes en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Je crois que c'est également le cas pour la numératie. Pour ce qui est de la résolution de problèmes dans des environnements hautement

technologiques, nous sommes dans la moyenne des pays de l'OCDE, voire légèrement au-dessus.

Le défi, c'est que l'alphabétisation et les compétences de base sont importantes dans la communauté francophone. Vous avez raison de dire que les provinces travaillent d'arrache-pied et investissent beaucoup d'argent pour offrir aux Canadiens de la formation aux fins d'alphabétisation et d'acquisition des compétences de base. Une coalition pancanadienne comme le RESDAC permet toutefois de réunir toutes les coalitions provinciales et territoriales. Nous échangeons des pratiques exemplaires et communiquons les différences entre les programmes. Nous pouvons donc nous ajuster et nous adapter, et nous avons accès à l'innovation et à la recherche. Comme il agit dans les provinces, un groupe pancanadien comme le RESDAC peut tirer parti des recherches, des innovations et des informations de ces dernières. Nous pouvons leur communiquer de l'information et apprendre d'elles.

Nous avons ainsi de bien meilleurs programmes et nous sommes bien plus efficaces quand nous offrons les programmes optimaux pour les gens. Voilà ce que le RESDAC fait à titre de communauté pancanadienne, fort de quelque 30 partenariats avec diverses communautés du Canada, notamment le CLQ au Québec, Plurielles au Manitoba et l'Association franco-yukonnaise. Nous nous réunissons pour mettre nos pratiques en commun. Nous nous améliorons beaucoup quand il s'agit d'offrir de bons programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences de base.

• (0945)

M. Corneliu Chisu: Quels outils utilisez-vous pour évaluer la réussite de vos programmes?

M. Michel Robillard: Je parlerai pour ma propre province, l'Ontario.

[Français]

Nous avons la COFA, soit la Coalition ontarienne de formation des adultes.

[Traduction]

L'an dernier — et ces données ont été rendues publiques —, 2 500 francophones ont fréquenté notre vingtaine de centres d'apprentissage au Canada, et nous avons élaboré un programme d'apprentissage en ligne pour rejoindre les localités éloignées. Nous avons mis en place un système de gestion de rendement. Nous savons à combien d'apprenants nous enseignons. Un gros système de mesure du rendement et d'évaluation de programme s'applique aux programmes d'alphabétisation et d'acquisition des compétences de base en Ontario, et il en va de même dans d'autres provinces.

Nous avons donc un système de gestion de programme ainsi qu'un système de gestion du risque en place, et nous sommes évalués à tous les égards. Nous savons si les programmes fonctionnent bien ou non et si nous devons apporter des modifications. Ces systèmes sont en place en ce moment même.

M. Corneliu Chisu: Merci.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

Le président: Non. Nous passons maintenant à M. Nicholls.

Merci beaucoup.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Galbraith, merci de comparaître. Votre réputation d'économiste n'est plus à faire, et vous marchez sur les traces d'un autre grand Galbraith.

Je veux aborder la question de la situation de la minorité anglophone au Québec. Des témoins nous ont indiqué que les anglophones sont sous-représentés dans certains secteurs de l'économie de cette province. Nous avons également entendu dire que de nombreux anglophones se tournent vers le travail autonome.

À un certain point, on a besoin des connaissances locales, ce qui pourrait être incompatible avec un modèle économique centralisé au pays. Vous connaissez peut-être l'argument de Hayek sur l'importance des connaissances relatives au contexte propre à un moment et à un lieu précis pour connaître l'endroit et posséder un savoir particulier. Le Québec est vraiment une région distincte au Canada, tout comme l'Ouest d'ailleurs.

[Français]

J'ai vécu dans l'Ouest. Je peux témoigner du fait qu'un francophone unilingue ne peut pas obtenir d'emploi s'il n'a pas les compétences en anglais.

[Traduction]

Les anglophones du Québec ont eux aussi des besoins particuliers.

Vous avez souligné l'importance des investissements. Je vous demanderais donc si les investissements effectués dans les organisations pour aider les anglophones à acquérir des connaissances propres au lieu sont des investissements valables, selon vous.

M. John Galbraith: Tout d'abord, je partage entièrement votre avis sur l'importance des connaissances locales et, de façon plus générale, de savoir de quoi on parle. Ici encore, je ne veux pas m'ériger en représentant ou en expert de la communauté anglophone du Québec. Je suis simplement un anglophone qui vit ici.

Cela dit, les anglophones du Québec disposent d'un certain nombre d'avantages qui font qu'il est moins grave pour eux d'être soumis aux contraintes que nous connaissons. Par exemple, la sous-représentation des anglophones au sein de la fonction publique du Québec est un fait bien connu. Est-ce un grave problème? Peut-être pas.

Le fait est que la minorité anglophone du Canada est libre d'aller s'installer ailleurs au pays, et ceux qui se considéraient soumis à de trop lourdes contraintes l'ont dans bien des cas déjà fait. D'après ce que j'ai pu observer, la jeune génération n'est pas restreinte par un manque de compétences linguistiques. Il est possible, je crois, d'exagérer les difficultés auxquelles la communauté se heurte. Il ne me semble pas qu'on ait besoin d'une panoplie de programmes spéciaux pour atténuer certaines de ces difficultés.

Si quelqu'un affirmait que la communauté anglophone est désavantagée dans une sphère particulière, il me semblerait logique d'envisager des programmes pour résoudre le problème. Mais ce n'est pas l'accès aux marchés financiers ou à l'éducation. Je pense qu'on peut exagérer les difficultés que les anglophones éprouvent ici.

Les difficultés que je vois sont d'une nature plus globale et sont, bien entendu, bien moins graves qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois à peine. Comme je l'ai indiqué au début, il doit exister une certaine stabilité et une certitude quelconque pour effectuer des investissements, et ce, pas seulement pour la communauté anglophone, mais pour tous les Québécois, francophones et anglophones. Comme la situation s'est stabilisée, je pense que la situation économique de toutes les communautés du Québec s'améliorera en augmentant les investissements.

J'ignore si cela répond ou non à votre question.

• (0950)

M. Jamie Nicholls: Oui. Je ne voulais pas laisser entendre que la situation est difficile pour la communauté anglophone, mais simplement que sa sous-représentation dans la fonction publique constitue un obstacle à l'emploi; il y a des questions auxquelles il faut répondre à ce sujet. Le comportement économique des membres de la communauté anglophone serait différents de celui du reste de la population du pays en raison de la situation linguistique. Cela ne signifie pas que les anglophones se heurtent à des difficultés excessives.

Cependant, le comité a également entendu dire qu'un grand nombre de jeunes anglophones se tournent vers le travail autonome, les arts et la culture. Sans une vision économique du gouvernement fédéral incluant l'économie créative — laquelle a généré 7,8 % du PIB réel en 2008, selon le Conference Board —, les anglophones du Québec employés dans le secteur des arts et de la culture devront lutter pour s'en sortir sans un financement adéquat. À l'évidence, si un artiste se présente à la banque pour demander un prêt afin de créer 50 peintures, le gestionnaire de prêt lui dira « Bonne chance: montrez-moi votre plan d'affaire » avec un petit sourire en coin.

Ne conviendriez-vous pas que les gens qui travaillent dans l'économie créative ont besoin d'une autre aide que celle des marchés financiers traditionnels?

M. John Galbraith: J'ai peut-être mal interprété votre remarque précédente, mais c'est quelque chose qui a toujours été vrai. C'est un stéréotype que les artistes ont de la difficulté à survivre au début, et ils ne peuvent pas tout bonnement s'adresser à une banque pour obtenir un prêt afin de peindre. Cette situation n'est toutefois pas le propre de la communauté anglophone du Québec.

On trouve à Montréal une importante économie créative. Les gens en sont fiers, avec raison. Cela fait partie de l'image de marque de la ville, comme nous le disons maintenant. On y a peut-être plus d'occasions de participer au secteur qu'à bien d'autres endroits. Mais comme il n'existe pas de parcours standard pour réussir dans ce domaine, comme on le ferait en obtenant une maîtrise en administration des affaires et en entrant au service d'une grande entreprise, c'est toujours plus difficile de s'en sortir.

On travaille beaucoup à contrat. C'est absolument vrai. Il y a donc lieu de se demander si les programmes encourageant l'investissement dans ce secteur profiteraient à l'économie de Montréal et à celle du Canada en général. Par contre, je ne pense pas que cet état de fait ait nécessairement un lien avec la langue. La situation est même pour les francophones du Québec. Si nous voulons encourager un secteur important de l'économie qui apporte des avantages à Montréal, nous devrions chercher à voir comment nous pourrions le faire de manière productive. Bien des points que vous venez de soulever s'appliquent à d'autres groupes de Montréal.

Évidemment, il n'y pas que des francophones et des anglophones à Montréal. On y trouve une myriade de groupes linguistiques, dont bon nombre sont actifs au sein de la communauté artistique. Tous devraient avoir accès au soutien offert pour permettre à cette industrie de prospérer.

• (0955)

Le président: Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant M. Daniel.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître.

Je veux continuer de discuter de la question qu'un de mes collègues, qui vient de partir, vous a posée au sujet du niveau d'alphabétisation. Je vois le monde en considérant que le niveau d'eau se stabilisera de lui-même, et en ce sens, il doit y avoir assez de besoins, d'emplois et de valeur économique pour les gens qui n'ont aucune capacité en lecture et en écriture. Est-ce le cas?

[Français]

M. Normand Lévesque: Dans la réalité des économies actuelles, c'est difficile. Quelqu'un qui n'a pas une formation de base ou des compétences de base aura de la difficulté à trouver un emploi et à le garder. Le développement des compétences a des conséquences non seulement sur le plan économique, mais également dans d'autres secteurs, par exemple en matière de développement personnel ou de santé.

À cet effet, je trouve que le Canada est un exemple intéressant. C'est le pays qui a le plus investi dans la dernière enquête. L'échantillon est quand même de 27 000 personnes. C'est le plus gros échantillon. Si on compare les tableaux de littératie de l'enquête de 2003 à ceux de l'enquête de 2013, on constate qu'il y a une chute globale de six points au Canada, peu importe les communautés. En numératie, il y a une chute de sept points.

Il faut comprendre que le développement des compétences n'est pas statique. L'économie de 2003 n'était pas celle de 2013. Les besoins en compétences ne sont pas les mêmes. Je vais vous donner un exemple. Dans cette enquête-ci, on évaluait les compétences relativement à l'environnement technologique, ce qu'on n'avait pas fait en 2003. Essayez aujourd'hui de ne pas avoir un minimum de compétences technologiques; vous allez avoir des problèmes.

Ce que vous soulevez est un fait. Les gens qui entrent sur le marché du travail en ayant peu de compétences vont se retrouver dans des emplois de base. Ils vivront de l'instabilité financière et de l'instabilité d'emploi. Ils auront de la difficulté à garder leur emploi. Également, compte tenu des changements technologiques au sein des entreprises, il devient difficile pour ces gens de progresser sur le plan économique.

Ce qui est pire, et les enquêtes nous le démontrent, c'est que les gens peu compétents, peu alphabétisés, sont ceux qui se forment le moins. Des gens comme vous et moi vont participer à beaucoup de formations. En revanche, les statistiques démontrent que tout au plus 2 % des gens qui auraient des besoins participent à de la formation.

Ce que vous soulevez est fondamental. De quelle façon peut-on y répondre? On pourrait créer des politiques de formation à l'emploi, des politiques qui seraient plus précises et plus concrètes pour cette clientèle.

En effet, vous soulevez un défi majeur. Justement, les changements économiques nous amènent à ce qu'on appelle les compétences du XXI^e siècle. Si on ne réussit pas à les acquérir, cela va nous poser de sérieuses difficultés économiques.

[Traduction]

M. Joe Daniel: Merci.

Monsieur Morrow, vous avez parlé de l'économie et de l'espace francophone dans les rouages de l'économie. Considérez-vous qu'il existe un espace économique francophone particulier au Canada, et si c'est le cas, comment le décririez-vous?

M. Justin Morrow: Il existe un certain espace économique francophone dans quelques régions du Canada, comme St. Boniface, la province de Québec et le Nouveau-Brunswick. Ils sont difficiles à

déceler et à définir. C'est pourquoi j'en ai parlé dans mon exposé afin de redéfinir une des recommandations, selon laquelle il faut assurer la participation des communautés en situation majoritaire afin de parler des langues officielles pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Quand on parle de l'influence des langues officielles sur toute l'économie du Canada, on ne fait pas seulement référence à une majorité francophone ou une économie minoritaire ou à une minorité anglophone ou une économie majoritaire. On aborde la question dans son ensemble et cherche à voir comment les acteurs de l'économie anglophone traditionnelle ou de l'économie de la minorité francophone agiront en interaction avec ceux de la majorité ou de la minorité opposée.

M. Joe Daniel: Pour continuer sur le même sujet, dans quelle mesure la communauté francophone est-elle prête à étendre ses activités à l'économie européenne, étant donné que nous avons maintenant conclu un accord commercial avec l'Europe, un continent qui offre d'énormes possibilités?

• (1000)

M. Justin Morrow: Je vais répondre à un point, puis je ferai intervenir Christie.

Au Manitoba, Mariette Mulaire fait beaucoup de recrutement à l'étranger et a porté l'espace francophone de la province au niveau international. Les entreprises qu'elle a attirées au Manitoba ont eu un impact économique considérable. C'est un exemple.

Je laisserai Christie vous en dire plus à ce sujet.

Mme Christie Dennison: Je pense que les communautés francophones sont tout à fait prêtes à prendre de l'expansion dans de nouveaux espaces et le font d'ailleurs déjà. C'est une de leurs priorités. C'est ce qu'on appelle parfois

[Français]

l'agrandissement de l'espace francophone,

[Traduction]

et ce, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur le plan économique.

De toute évidence, l'ouverture aux marchés internationaux constitue un avantage pour les communautés francophones en situation minoritaire, qui seraient en mesure d'en tirer profit. Quant à des accords commerciaux bien précis, tout dépend. La langue française est souvent perçue comme étant une langue seconde sur la scène internationale, quelle que soit la langue maternelle des deux parties. Elle est souvent la langue seconde des gens. De plus, nous savons que des marchés en pleine croissance utilisent souvent le français comme langue d'affaires, par conséquent cela présente des possibilités.

Nous tenons à mentionner la différence entre l'acquisition linguistique de base et le courage d'interagir activement au sein d'une communauté linguistique qui n'est pas la sienne. L'apprentissage du français de base ne veut pas nécessairement dire qu'un anglophone participera activement à l'économie francophone si aucune offre formelle d'y participer n'a été faite. Toutefois, grâce à tous ses partenariats, Canadian Youth for French reconnaît que les communautés francophones envisagent une telle participation d'un bon oeil.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Dionne Labelle.

[Français]

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Robillard, dans la présentation que vous nous avez remise, il est question de la publication des résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, plus particulièrement en ce qui touche la littératie et la numératie. Par contre, les résultats ne sont pas ventilés en fonction des communautés francophones et des communautés anglophones au Canada.

Est-ce que les résultats de l'enquête sont ventilés en fonction de ces groupes?

M. Michel Robillard: Nous avons les données brutes. Naturellement, d'ici une année ou deux, des données plus précises seront utilisées.

Quoi qu'il en soit, les premiers rapports du PEICA présentaient les données ventilées selon les différentes communautés dans les différentes provinces, par exemple en Ontario, au Québec, etc.

Ce qui est intéressant, comme l'a mentionné M. Lévesque, c'est que le Canada fournit la plus grande cohorte de répondants pour l'enquête internationale. Sur les 166 000 personnes qui ont participé à l'évaluation, 27 000 étaient des Canadiens. Ce qui est intéressant, c'est que dans l'échantillonnage canadien, les francophones de trois provinces étaient surreprésentés, soit ceux du Nouveau-Brunswick, ceux du Manitoba et ceux de l'Ontario.

Pour l'instant, les données brutes sont peu ventilées, mais elles le seront beaucoup plus d'ici un an ou deux.

M. Pierre Dionne Labelle: Pour l'instant, nous ne connaissons pas le niveau d'alphabétisme des francophones.

M. Normand Lévesque: Oui, nous le connaissons. Les données sont dans le mémoire que vous avez entre les mains.

De façon générale, nous savons que les résultats des francophones du Nouveau-Brunswick ne se sont pas améliorés depuis la dernière enquête, réalisée il y a 10 ans.

M. Pierre Dionne Labelle: C'est dans ce rapport-ci?

M. Normand Lévesque: Oui.

En Ontario et au Manitoba, les résultats sont un peu meilleurs, mais pas beaucoup.

M. Pierre Dionne Labelle: Qu'est-ce qui explique cela?

M. Normand Lévesque: Un premier phénomène nous préoccupe. Nous évaluons qu'environ 80 % des gens qui se disent francophones ont répondu en anglais; ce taux était de 66 % en 2003. C'est un premier enjeu.

Comme deuxième enjeu, il faut souligner qu'historiquement, la relation entre l'éducation et la lecture chez les francophones était différente. De façon générale, pour développer des compétences, il faut les mettre en pratique. Pour l'instant, les résultats et l'analyse de ceux-ci ne nous permettent pas de préciser ce qui se passe exactement.

Le fait que beaucoup de francophones répondent en anglais nous fait nous poser beaucoup de questions sur l'accès aux services et sur le développement des compétences. Nous sommes conscients que, de façon générale, beaucoup de francophones à l'extérieur du Québec et dans certaines régions du Nouveau-Brunswick travaillent en anglais. C'est la réalité.

Toutefois, le maintien de la langue et des cultures doit se faire de toute façon dans chacune des provinces. Six rapports thématiques

vont être publiés par le gouvernement fédéral, dont l'un va porter sur le PEICA et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certaines provinces, dont l'Ontario et probablement le Nouveau-Brunswick, vont pousser l'analyse plus loin pour mieux comprendre leur propre réalité et déterminer de quelle façon on va réagir face à ces réalités.

Le développement des compétences n'est pas seulement une réalité francophone au Canada; c'est un enjeu majeur soulevé par la majorité des intervenants en développement économique.

• (1005)

M. Pierre Dionne Labelle: J'imagine que si les communautés francophones en situation minoritaire ont plus de rattrapage à faire, cela présente d'autant plus un intérêt.

Que pensez-vous du nouveau programme d'ententes sur le marché du travail? Estimez-vous qu'il en fait assez pour les compétences de base minimales permettant d'intégrer le marché du travail? Consacre-t-on suffisamment de sommes à cet égard? Il est assurément question ici de littératie, de numératie et, de manière générale, d'alphabétisation. Consacre-t-on assez d'argent à ce domaine pour que les gens acquièrent les compétences minimales? Ces ententes sur le marché du travail sont-elles bénéfiques?

M. Normand Lévesque: D'une part, ce n'est pas égal partout dans notre pays, car il s'agit d'ententes fédérales-provinciales gérées par les provinces. Nous ne pouvons donc pas faire de constat uniforme.

D'autre part, ces programmes sont destinés au développement des compétences et à l'emploi. Il s'agit d'une dimension complètement différente, et l'approche peut varier d'une province à l'autre.

Enfin, en ce qui concerne la dimension de l'acquisition des compétences de base, dans la majorité des provinces, il s'agit de programmes de financement différents.

Pour ce qui est des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme ces ententes viennent tout juste d'être conclues, nous verrons plus tard ce qu'il en sera. Cependant, on sait que les ententes précédentes ont eu des conséquences majeures et, malheureusement, pas toujours positives. On peut penser à la Colombie-Britannique, où cela a posé des problèmes importants. Cela a notamment eu pour effet de fragiliser beaucoup d'organisations. Il faudra voir ce que donneront les nouvelles ententes.

Chose intéressante, dans certains cas, bien que ce ne soit pas dans tous les cas, cela a créé un rapprochement entre le gouvernement provincial et les communautés de langue officielle en situation minoritaire relativement au développement des compétences. Je crois que les communautés ont compris, qu'elles ont appris de ça, qu'elles maîtrisent mieux ce transfert des compétences. Ainsi, elles se rapprochent plus des gouvernements provinciaux, car l'argent est maintenant dans les provinces. Reste à voir de quelle façon le rendre disponible.

Néanmoins, nous considérons que le gouvernement fédéral ne peut pas se délester de sa responsabilité en matière de langues officielles et de droits des minorités. Dans ce domaine, des enjeux importants demeurent. Malheureusement, les réponses ne sont ni noires ni blanches. C'est beaucoup plus complexe que cela. Nous verrons ce qu'il en sera de ces nouvelles ententes.

Nous considérons que plus l'argent est près du terrain, habituellement, plus...

M. Pierre Dionne Labelle: Il y a des chances que ça serve aux bons objets.

M. Normand Lévesque: C'est habituellement le cas. Il reste à régler la question de l'accès des communautés minoritaires aux fonds dans certains domaines. Cela reste à régler avec les provinces. Nous pensons que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle à cet égard.

Le président: Merci, monsieur Lévesque.

Monsieur Williamson, c'est à vous.

[Traduction]

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins de s'être déplacés aujourd'hui.

J'aimerais adresser deux ou trois questions à M. Galbraith, notamment pour souligner certains points que d'autres témoins ont fait valoir.

La première concerne l'alphabétisation. Bien qu'il s'agisse d'un problème auquel les communautés sont aux prises — c'est notamment le cas dans ma province natale, le Nouveau-Brunswick —, j'aimerais citer le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences, qui a fait remarquer ce qui suit: « Ce n'est pas un phénomène purement caractéristique du milieu minoritaire ou qui ne touche que les francophones. » Non seulement ce phénomène se produit au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans l'ensemble du pays. En fait, j'aimerais faire remarquer que le taux d'alphabétisation au Québec est le même que celui de l'ensemble du Canada.

Selon M. Morrow, dans le cadre de cette étude, nous devons avoir une seule vision, parce que c'est un Canada fort qui aide les communautés minoritaires d'un bout à l'autre du pays. En fait, plusieurs témoins précédents ont dit avoir remarqué que, dans certaines régions du pays où l'économie est forte, la participation, la création de richesses et le taux d'emploi des communautés linguistiques en situation minoritaire sont comparables, voire identiques à ceux des communautés linguistiques en situation majoritaire. Toutefois, il y a aussi des inconvénients. Dans certaines régions du pays, où la croissance économique est faible, les communautés linguistiques en situation minoritaire sont aux prises avec les mêmes problèmes que les autres.

Monsieur Galbraith, dans certaines de vos réponses, vous avez mentionné des problèmes mondiaux. Pourriez-vous nous parler un peu de certains des facteurs qui assurent la croissance; nous visons à élaborer des stratégies susceptibles d'aider certaines des régions à faible croissance à rattraper les régions qui sont fortes sur le plan économique? Est-ce qu'il s'agit d'institutions? Est-ce que ce sont des questions...? Est-ce que c'est la mise en valeur des ressources? J'aimerais savoir ce que vous pensez de certaines de ces stratégies ou de ces facteurs. Nous voulons éviter d'étudier la question en vase clos et plutôt envisager des stratégies dont l'ensemble du pays pourra bénéficier. De cette manière, quand un groupe ira bien, tous les groupes situés dans les environs immédiats iront bien aussi.

Merci.

•(1010)

M. John Galbraith: En réponse à cette question, j'aimerais souligner ce que M. Dionne Labelle a dit en parlant des compétences de base minimales en matière d'alphabétisme et de numératie. À mon avis, il est également important de tenir compte de ces compétences à la lumière de la question que vous venez de poser. Je le répète, je suis entièrement d'accord avec M. Robillard et M. Lévesque pour dire que l'alphabétisation et la numératie sont importantes.

[Français]

Il va sans dire que

[Traduction]

que nous aimerions que les taux dans ces domaines frisent le 100 % grâce à quelque mécanisme que ce soit au provincial ou au fédéral.

Quoi qu'il en soit, comme M. Labelle l'a indiqué, nous parlons des compétences de base minimales. Quand il est question de l'économie du savoir — soit une autre expression qui est sur toutes les lèvres de nos jours —, le genre d'entreprises que nous espérons encourager et voir prospérer dans un pays comme le nôtre, où la main-d'oeuvre n'est pas hautement scolarisée, ne sont pas généralement créées par des gens possédant seulement des compétences de base minimales.

Le genre d'investissement en matière d'éducation qui, selon nous, permettra de vraiment répondre aux besoins de l'économie du savoir devra viser à former des personnes très hautement scolarisées et très compétentes. Par conséquent, il s'agit là d'un autre genre de programme. Encore une fois, cela ne diminue en rien l'importance de l'alphabétisation et de la numératie, comme MM. Robillard et Lévesque l'ont soulignée, mais cela correspond simplement à un autre volet des divers talents auxquels nous pensons.

Le gouvernement canadien a créé un certain nombre de programmes, notamment la Fondation canadienne pour l'innovation, pour répondre à ces besoins. Il existe plusieurs façons de créer un niveau élevé du savoir et de compétences. Voilà l'autre ensemble de talents dont nous avons besoin, autres que les compétences de base minimales. Je ne peux pas vraiment penser à une bonne façon de dire cela en anglais. Ces personnes hautement qualifiées joueront un rôle très important dans notre économie du savoir. Par conséquent, à mon avis, nous devrions nous assurer de nous pencher aussi sur les besoins à cet égard.

Comme je le disais plus tôt, la croissance économique dépend des investissements — nous le savons tous — et il existe diverses formes d'investissement. L'éducation en est une. L'immobilisation de capitaux en est une autre. Dans la mesure où nous parlons d'éducation — comme beaucoup de personnes le font de façon implicite aujourd'hui —, à mon avis, nous devons parler au moins en partie des besoins en matière de personnes hautement scolarisées, et viser non seulement à offrir des programmes de formation, mais aussi à attirer des personnes de ce genre au Canada pour étudier, s'installer et créer des entreprises.

Le président: Merci beaucoup, messieurs Williamson et Galbraith.

[Français]

Nous allons faire une pause de cinq minutes.

[Traduction]

Nous allons permettre à nos témoins de quitter la salle avant d'aborder le deuxième point à l'ordre du jour.

La séance est suspendue pendant cinq minutes. Merci beaucoup.

•(1010) _____ (Pause) _____

•(1015)

[Français]

Le président: Nous continuons la séance. La séance est toujours publique.

Nous avons une motion devant nous. C'est la motion que M. Godin a présentée lors d'une séance précédente. La motion se lit comme suit:

Que le comité permanent des langues officielles invite la ministre du Patrimoine canadien à comparaître devant lui avant le 29 mai 2014 pour discuter des Plans et Priorités du ministère lors d'une séance télévisée de deux heures.

•(1020)

M. Yvon Godin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Monsieur le président, la dernière fois, on avait demandé à ce que la séance se poursuive à huis clos. Cela a été débattu et mis aux voix.

Le président: Oui.

M. Yvon Godin: Cette motion-ci a été débattue lors d'une séance publique. Normalement, le reste du traitement de la motion devrait se passer lors d'une séance publique, n'est-ce pas? C'est vraiment important.

Le président: En fait, il est possible qu'un autre membre du comité propose une motion dilatoire une deuxième fois.

M. Yvon Godin: Ce serait regrettable. Nous voulons que la ministre vienne.

Le président: Ce sont les règles.

M. Yvon Godin: Si nous traitons de cette motion à huis clos et que la ministre ne comparait pas, cela voudra dire que les conservateurs auront voté contre la motion. C'est clair.

Le président: Il est clair aussi que les membres du comité ont le droit de présenter des motions dilatoires en tout temps.

M. Yvon Godin: Je suis certain que les députés du parti gouvernemental vont vouloir que la séance reste publique.

Le président: Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: Monsieur le président, nous aimerions que la séance se poursuive à huis clos.

Le président: Monsieur Godin, voulez-vous un vote par appel nominal?

M. Yvon Godin: Absolument.

Le président: Je donne donc la parole à la greffière.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4. [Voir le *Procès-verbal*])

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>